Federal Public Sector Labour Relations and Employment Board Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral

Nº de dossier de la C.R.T.E.S.P.F.

Pour usage interne seulement

Formulaire 21

sous-alinéa 89(1)a)(ii) Règlement sur les relations de travail dans le secteur public fédéral

AVIS DE RENVOI À L'ARBITRAGE D'UN GRIEF INDIVIDUEL

Licenciement, rétrogradation, suspension, sanction pécuniaire ou mutation

Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral

- AVIS: 1) Une copie du grief individuel original doit être jointe au présent avis.
 - 2) Il vous incombe d'informer la Commission de tout changement à vos adresses postale et électronique et numéros de téléphone.
 - 3) La partie à un grief individuel qui soulève une question liée à l'interprétation ou à l'application de la Loi canadienne sur les droits de la personne dans le cadre du renvoi à l'arbitrage du grief individuel doit en donner avis à la Commission canadienne des droits de la personne en utilisant le formulaire 24.
 - 4) L'information ayant trait à cette affaire est assujettie à la Politique sur la transparence et la protection de la vie privée adoptée par la Commission. Conformément à cette politique, la Commission tient ses audiences en public, sauf dans des circonstances exceptionnelles. De plus, la Commission donne au public accès aux dossiers de cas et affiche ses décisions en version électronique sur son site Web. La Politique sur la transparence et la protection de la vie privée adoptée par la Commission est affichée sur son site Web.

Nom (écrire en lettres moulées) :	
Prénom (écrire en lettres moulées):	
Adresse postale Appartement (s'il y a lieu) : N° et rue	- >:
Ville : Province ou territoire : _	Code postal :
N ^{os} de téléphone (où on peut vous joindre) Résidence : ()	
Adresse électronique :	
Nom du représentant autorisé(s'il y a lieu):

\/:II.a	Dunyin on an territain	0-4	
VIIIe:	_ Province ou territoire :	Code postal :	
Nº de téléphone : () Nº de	télécopieur : ()	
Adresse électronique	:		
Nom de l'administr	ateur général :		
Lieu de travail du f	onctionnaire s'estimant lé	e sé (par exemple, ville ou municipalité) :	:
Ministère et divisio	n :		
Section ou unité :			
Titre du poste :			
Classification :			
Nom de l'agent nég	ociateur (s'il y a lieu):		
Date à laquelle le q	rief individuel a été prése	enté au	
	procédure applicable au		a)
	rief individuel a été prése		
dernier palier de la individuels :	procédure applicable aux	griefs (jj/mm/aaa	a)
	ployeur a remis sa décisi		
y a lieu):	ıre applicable aux griefs i	ndividuels (s'il (jj/mm/aaa	a)
	ention collective ou de la ou des deux, selon le cas	décision arbitrale faisant l'o :	bj
convention collecti	ve:		
	211		
du	au _ (jj/mm/aaaa)	(ii/mm/aaaa)	

Ajoutez au besoin des feuilles supplémentaires de même format lorsque des renseignements sur plusieurs personnes sont requis ou si l'espace fourni n'est pas suffisant.

		du		_ au		
			(jj/mm/aaaa)	_ uu	(jj/mm/aaaa)	
13.					<i>il dans le secteur _l</i> est renvoyé à l'ar	
	209(1)b)	Mesure discip pécuniaire.	olinaire entraînant le lic	enciement,	la rétrogradation, la suspe	nsion ou une sanction
	209(1)c)(i)	sous le régim rendement in	ne soit de l'alinéa 12(1) nsuffisant, soit de l'aliné	d) de la <i>Loi</i> ea 12(1) <i>e</i>) d	ire de l'administration publ sur la gestion des finances le cette loi pour toute raiso la discipline ou une incond	publiques pour on autre que
	209(1) <i>c</i>)(ii)				publique centrale sous le ré sentement alors que celui-c	
	209(1) <i>d</i>)	paragraphe 2	209(3) de la Loi sur les	relations de	ire d'un organisme distinct e travail dans le secteur pul discipline ou une inconduit	<i>blic fédéral</i> imposé
Domi	olir le noint 14 seu	ulement si un :	arhitro de ariof est de	ásianá dar	s la convention collectiv	ve.
, 14.			arbitre de grief	oo.g.r.c dan		
	Nom :		5			
	Adresse posta Appartement (s'il		Nº et rue	:		
	Ville :	Pr	rovince ou territoire : _		Code postal	:
	Nº de télépho	one : ()		Nº de t	élécopieur : ()_	
	Adresse élect	ronique:				
Remp	plir le point 15 seu	ulement si les	parties ont choisi un	arbitre de	grief.	
15.	Renseignem	nents sur l'a	arbitre de grief			
	Nom:					
	Adresse posta					
	Ville :	P	rovince ou territoire : _		Code posta	al :
	Nº de télépho	one : ()		Nº de t	élécopieur : ()_	

	Adresse électronique :
Remp 16.	olir le point 16 seulement si vous demandez l'établissement d'un conseil d'arbitrage de grief. Renseignements sur la personne choisie comme membre du conseil
10.	d'arbitrage de grief
	Nom:
	Adresse postale
	Appartement (s'il y a lieu): Nº et rue:
	Ville : Province ou territoire : Code postal :
	N° de téléphone : () N° de télécopieur : ()
	Adresse électronique :
17.	Acceptez-vous de participer à la médiation?
	La médiation est un processus volontaire et confidentiel dans lequel un tiers neutre et impartial, le médiateur, facilite la communication entre les parties dans le but d'aider celles-ci à trouver des solutions mutuellement satisfaisantes à leur différend.
	□ oui
	□ non
	(Étant dûment autorisé(e) à cet effet,) Je (je) soussigné(e) présente l'avis de renvoi à l'arbitrage d'un grief individuel.
	Date :
	(signature du fonctionnaire s'estimant lésé ou de son représentant autorisé)